

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1850.

Rapports faits, au nom de la Commission des Naturalisations, par M. VAN SCHOOR, sur des demandes de Naturalisation ordinaire.

Présents : MM. DINDAL, président, SAVART, VERGAUWEN et VAN SCHOOR.

I.

Demande du sieur AUGUSTE-ÉDOUARD DECOOP, secrétaire communal à Woesten (Flandre occidentale.)

(Voir le N° 406 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Auguste-Edouard Decoop, secrétaire communal à Woesten, est né à Hazebrouck (France), le 1^{er} janvier 1813, et est venu avec ses parents habiter la Belgique en 1814. Il y a satisfait aux lois sur la milice.

Le pétitionnaire s'adresse à la législature afin d'obtenir, au moyen de la naturalisation ordinaire, la qualité de belge, dont il aurait joui si la déclaration exigée par l'art. 133 de la Constitution avait été faite en temps utile.

Les autorités consultées estiment que rien ne s'oppose à ce que la faveur qu'il sollicite lui soit accordée.

La Chambre des Représentants, dans sa séance du 21 de ce mois, a pris sa demande en considération, à la majorité de 46 suffrages contre 18.

II.

Demande du sieur AUGUSTE-JEAN-FRANÇOIS-CORNEILLE GYSELEERS-THYS, lieutenant au 1^{er} régiment des chasseurs à cheval.

(Voir le N° 34 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Auguste-Jean-François-Corneille Gyseleers-Thys est né à Malines, le 21 février 1802, de père et mère belges.

Il a perdu sa qualité de Belge pour être resté au service des Pays-Bas jusqu'au 12 novembre 1831, une cause indépendante de sa volonté l'ayant empêché de rentrer plutôt dans sa patrie.

Entré dans l'armée belge en 1832, il y est parvenu au grade de lieutenant de cavalerie, et a été décoré des insignes de l'ordre de Léopold.

Il est actuellement en non-activité de service pour cause d'infirmités temporaires.

Les autorités consultées le considèrent comme digne, sous tous les rapports, de recouvrer la qualité de belge et le recommandent à la bienveillance de la législature.

La Chambre des Représentants, dans sa séance du 21 de ce mois, a pris sa demande en considération, à la majorité de 52 suffrages contre 12.

III.

Demande du sieur CHARLES-HENRI BARLET, professeur à Malines.

(Voir le n° 101 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Charles-Henri Barlet est né à Arras (France), le 24 floréal an VI, et habite la Belgique depuis 1817, où il a suivi constamment la carrière de l'enseignement tant dans les établissements publics que privés.

Depuis 1838 il est professeur à l'Institut de St.-Louis, école spéciale d'Industrie et de Commerce à Malines.

Il a épousé une femme belge dont il a plusieurs enfants.

Il résulte des documents fournis à l'appui de sa demande, que la conduite du sieur Barlet a toujours été irréprochable.

Les autorités consultées le présentent comme méritant sous tous les rapports la faveur qu'il sollicite.

Il a pris l'engagement d'acquitter, le cas échéant, les droits d'enregistrement.

La Chambre des Représentants, dans sa séance du 21 de ce mois, a pris sa demande en considération, à la majorité de 48 suffrages contre 16.

IV.

Demande du sieur CIRILLE-OLIVIER BEVIERRE, éclusier du canal de Charleroi, à Seneffe (Hainaut).

(Voir le N° 106 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Cirille-Olivier Bevierre, né le 3 avril 1790, à Felleries (France), habite la Belgique depuis près de 50 ans. Il a satisfait aux lois sur la milice et est marié à une femme belge.

En 1830 il combattit pour l'indépendance de notre pays; après avoir eu sa maison dévastée par les Hollandais, il fut fait prisonnier.

Il est actuellement éclusier du canal de Charleroy, à Seneffe.

Les autorités consultées le considèrent comme méritant la faveur qu'il sollicite.

La Chambre des Représentants, dans sa séance du 21 de ce mois, a pris sa demande en considération, à la majorité de 51 suffrages contre 13.

V.

Demande du sieur PIERRE SMITS, Charpentier à Loenhout (Anvers).

(Voir le n° 88 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Pierre Smits, Charpentier à Loenhout (Anvers), est né à Zundert Wernhout (Brabant septentrional, Pays-Bas), le 5 janvier 1818.

Il est établi en Belgique depuis 1838 et est marié à une femme belge dont il a plusieurs enfants.

Les autorités consultées le présentent comme un homme probe, d'une conduite irréprochable et jouissant d'une certaine aisance due à son travail. Elles le considèrent comme digne d'obtenir la naturalisation.

Le pétitionnaire a pris l'engagement d'acquitter les droits d'enregistrement.

La Chambre des Représentants, dans sa séance du 21 de ce mois, a pris sa demande en considération, à la majorité de 37 suffrages contre 27.

VI.

Demande du sieur JEAN CLEDINA, sergent-major au 6^e régiment de ligne.

(Voir le n^o 106 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Jean Clédina, sergent-major armurier au 6^e régiment d'infanterie de ligne, est né à la Haye (Pays-Bas), le 8 novembre 1809.

Il habite la Belgique depuis l'âge de cinq ans, et y a satisfait aux lois sur la milice.

Il fait partie du 6^{me} régiment d'infanterie de ligne depuis le 11 juin 1835; son père y a servi également en qualité de sergent-armurier jusqu'au 31 août 1837, époque où il obtint sa pension de retraite.

Ses chefs, ainsi que les diverses autorités consultées, estiment qu'il est digne d'obtenir la faveur qu'il sollicite.

La Chambre des Représentants, dans sa séance du 21 de ce mois, a pris sa demande en considération, à la majorité de 40 suffrages contre 24.

VII.

Demande du sieur FRANÇOIS-CLÉMENT-ÉDOUARD GALESLOOT, lieutenant au 5^e régiment de Ligne.

(Voir le N^o 27 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur François-Clément-Édouard Galesloot est né à Munster (Westphalie), le 25 mai 1812; son père a habité la Belgique pendant de longues années et y est mort en 1831.

Le pétitionnaire faisait partie de ces jeunes gens qui, après avoir combattu au parc en 1850, s'organisèrent en corps de chasseurs volontaires sous les ordres du marquis de Chasteleer. Il se distingua au château de Caster, où il fit prisonnier un officier hollandais; ce fait lui valut la croix de fer.

Il entra comme sous-lieutenant dans l'armée régulière, le 24 février 1831, et sert actuellement comme lieutenant au 5^{me} régiment d'infanterie de ligne.

Si le sieur Galesloot a tardé si longtemps à demander la naturalisation, c'est qu'il croyait que son père jouissait de la qualité de belge.

Les autorités consultées le considèrent comme méritant la faveur qu'il sollicite.

La Chambre des Représentants, dans sa séance du 21 de ce mois, a pris sa demande en considération, à la majorité de 46 suffrages contre 18.

Le Président,

DINDAL.

Le Rapporteur,

VAN SCHOOB